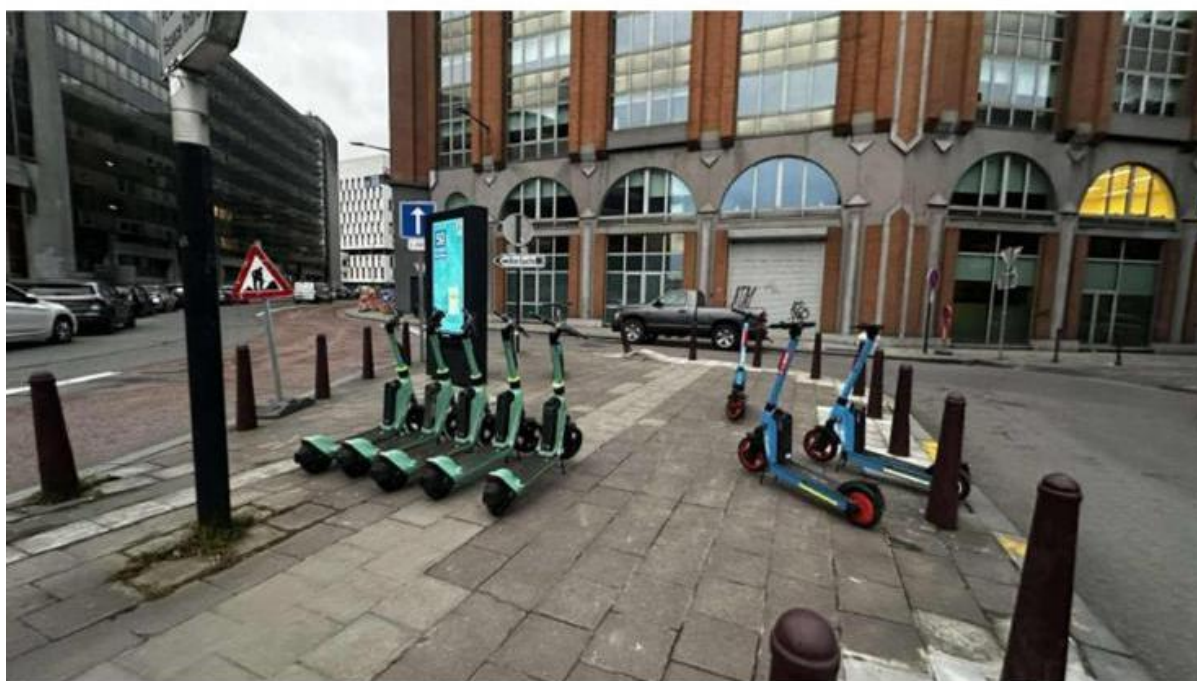


La Ville de Charleroi étudie la piste d'un contrôle d'identité pour les trottinettes partagées

Par [ARTHUR MELSEN](#)

Charleroi Actu | Publié le 23/01/2026 À 11:08

Au Conseil communal de Charleroi du lundi 19 janvier, une question du conseiller MR Benjamin Buyle a relancé le débat sur l'identification obligatoire des usagers de trottinettes partagées. L'échevine de la Mobilité Alicia Monard confirme que la Ville analyse le dispositif pour l'intégrer dans un nouveau règlement attendu en 2026.



▲ Un projet qui pourrait voir le jour en 2026. Pauline Schumacker

Lors du Conseil communal du 19 janvier, le conseiller MR Benjamin Buyle a interpellé l'échevine PS de la Mobilité Alicia Monard sur l'opportunité d'imposer un contrôle d'identité pour l'usage des trottinettes partagées. En ligne de mire : les mesures mises en place à Bruxelles par certains opérateurs, avec scan de carte d'identité, selfie dans l'application et, à terme, technologies de type Face ID, afin de limiter l'usurpation d'identité, l'utilisation par des mineurs, mais aussi certains usages délictueux.

Alicia Monard indique que le sujet est déjà suivi de près par la Ville. « Début décembre, le Chef de Corps nous a transmis les différentes informations concernant ce processus mis en place à Bruxelles », explique-t-elle. Charleroi prévoit d'en discuter prochainement avec les opérateurs actifs sur son territoire afin de récolter un retour d'expérience.

Un nouveau règlement trottinettes en préparation pour 2026

La Ville a également demandé une analyse des risques et des limites d'un tel mécanisme (faisabilité, contraintes, points d'attention). « Si tous les feux sont au vert, notre Service Mobilité pourra l'intégrer au nouveau règlement trottinette, dont l'écriture est en cours, et qui verra le jour en 2026 », précise l'échevine. Sur la question des chiffres, Alicia Monard souligne toutefois une limite importante : dans les procès-verbaux, la police ne peut pas distinguer si une trottinette impliquée est partagée ou privée. En revanche, la Ville dit recevoir chaque mois des rapports détaillés des trois opérateurs présents à Charleroi et maintenir des échanges réguliers avec eux, notamment sur les incidents signalés par la Ville, par les opérateurs ou par les citoyens.